

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :
60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25€) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50€) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2018.

Avis divers

AVIS AU PUBLIC

EPT PARISESTMARNE&BOIS

INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE SURSIS A STATUER SUR LE PERIMETRE D'ETUDE DES HAUTS BONNE EAU SUR LA COMMUNE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Le public est informé que, par délibération en date du 1er octobre 2019, le conseil de territoire de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois a instauré un périmètre de sursis à statuer sur le périmètre d'étude des Hauts Bonne Eau sur la commune de Champigny-sur-Marne.

Cette délibération ainsi que les documents correspondants seront tenus à la disposition du public à la direction urbanisme de l'EPT ParisEstMarne&Bois (1 place Uranie à Joinville-le-Pont) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et à la direction du développement social et urbain de la Commune de Champigny-sur-Marne (15 rue Louis-Talamoni à Champigny-sur-Marne) aux heures habituelles d'ouverture au public. Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune.

Cette délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et à la mairie de Champigny.

AVIS AU PUBLIC

EPT PARISESTMARNE&BOIS

PRECISION SUR LES OBJECTIFS ET L'AVANCEMENT DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-MARNE

Le public est informé que, par délibération en date du 1er octobre 2019, le conseil de territoire de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois a précisé les objectifs de la modification du PLU de la commune de Nogent-sur-Marne.

La modification du PLU de Nogent portent sur les points suivants :
- Définir des règles permettant un traitement urbain et paysager qualitatif des entrées de villes, mettant en valeur le boulevard,
- Créer un ou des secteurs plan masse sur le boulevard de Strasbourg,
- Modifier le règlement de la zone UR pour remédier aux défauts du règlement actuel et garantir un front urbain de qualité,
- Supprimer un emplacement réservé Boulevard de Strasbourg,
- Améliorer la prise en compte de l'environnement dans les règles du PLU,
- Intégrer les évolutions réglementaires,
- Réajuster le PLU par rapport à l'expérience de l'instruction des permis de construire ;

Cette délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et à la mairie de Nogent.

AVIS AU PUBLIC

EPT PARISESTMARNE&BOIS

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VINCENNES

Le public est informé que, par délibération en date du 1er octobre 2019, le conseil de territoire de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois a approuvé la modification du PLU de la commune de Vincennes.

Cette délibération ainsi que le dossier correspondant seront tenus à la disposition du public à la direction urbanisme de l'EPT ParisEstMarne&Bois (1 place Uranie à Joinville-le-Pont) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et au centre administratif - direction de l'Habitat (5 rue Eugène Renaud à Vincennes) aux heures habituelles d'ouverture au public. Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune.

Cette délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et à la mairie de Vincennes.

AVIS AU PUBLIC

EPT PARISESTMARNE&BOIS

APPROBATION DE LA MODIFICATION N1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Le public est informé que, par délibération en date du 1er octobre 2019, le conseil de territoire de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois a approuvé la modification n1 du PLU de la commune de Champigny-sur-Marne.

Cette délibération ainsi que le dossier correspondant seront tenus à la disposition du public à la direction urbanisme de l'EPT ParisEstMarne&Bois (1 place Uranie à Joinville-le-Pont) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et à la direction du développement social et urbain de la Commune de Champigny-sur-Marne (15 rue Louis-Talamoni à Champigny-sur-Marne) aux heures habituelles d'ouverture au public. Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune.

Cette délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et à la mairie de Champigny.

Actulegales.fr
La référence des annonces
légales d'entreprises



Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la

COMMUNE DE NOISEAU

Avis de mise à disposition

Par délibération nCT2019.4/103-2 en date du 2 Octobre 2019, le Territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a prescrit les modalités de mise à disposition de la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Noiseau. Le dossier a pour principal objectif de :

- Modifier le seuil d'obligation de logements sociaux dans les zones UA, UB, UD et UE en passant le seuil de 8 logements à 9 logements ;
- Préciser la définition des annexes et la hauteur libre de la voie d'accès au lot arrière en présence d'un porche ;
- Corriger des erreurs matérielles ;
- Modifier le zonage de la parcelle cadastrée section AL n 230 située au 6 rue Sadi Carnot (de la zone UFa à la zone UAa). Il s'agit de permettre la reconversion du site qui accueille actuellement un bâtiment d'activités qui va prochainement être désaffecté. Limitrophe de la zone UAa, réservé à l'habitation et dont la desserte est limitée pour le passage de camions, il semble cohérent que ce site puisse accueillir un programme de logements ;

Ce dossier accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations du public est mis à disposition du public : **du jeudi 17 Octobre 2019 au samedi 23 Novembre 2019 inclus** à l'accueil de la mairie de Noiseau, 2 rue Pierre Viénot aux heures habituelles d'ouverture au public ; et à l'Etablissement Public Territorial GPSEA, à la Direction des Affaires Juridiques, des Assemblées et du Patrimoine, 14 rue Le Corbusier 94000 Créteil, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Ce dossier est également consultable sur le site internet de la commune de Noiseau, www.mairie-noiseau.fr et sur le site du GPSEA www.sudestavenir.fr.

À l'issue de cette mise à disposition, le bilan en sera présenté au Conseil de Territoire qui en délibérera pour adopter le projet.

Des informations sur le projet de modification simplifiée peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la mairie de Noiseau au 01.56.74.15.87 et de l'Etablissement Public Territorial GPSEA au 01.41.94.32.02.

Constitution de société

Suivant acte SSP en date du 30 juillet 2019, constitution de la SASU :

A.K.E.A.

Capital : 1.000 Euros
Siège social : 128 rue Edouard Vaillant 94140 ALFORTVILLE
Objet : Plomberie, électricité, maçonnerie, cloisement, carrelage.
Président : M. AKYAR Devris, 49 T Avenue du Président John Fitzgerald Kennedy 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES
Durée : 99 à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL

Par acte SSP en date du 17 Septembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

BOUYE BATIMENT

Forme : SASU
Capital : 2000,00 EUROS
Siège social : 1, ALLEE DES BOSQUETS, 94800 VILLEJUIF
Durée : 99 ANS
Objet social : PLACO-ENDUIT-RENOVATION-CARRELAGE-PEINTURES ET ACTIVITES ANNEXES DU BATIMENT.
Président : MONSIEUR SAMASSA Ahama-da, demeurant au 1, ALLEE DES BOSQUETS - 94800 VILLEJUIF.
Immatriculation au RCS de CRETEIL.

Aux termes d'un ASSP en date du 18/09/2019, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Y&C CONCEPT

Objet social : Coiffure
Siège social : 84 avenue Victor Hugo, 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS.
Capital : 500 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL
Président : Monsieur BENAZZA Yassin, demeurant 10 rue de Mauritanie , 77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE.
Admission aux assemblées et droits de votes : 1 action = 1 voix.
Clause d'agrément : majorité des voix.

Aux termes d'un ASSP en date du 18/09/2019, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Y&C CONCEPT

Objet social : Coiffure
Siège social : 84 avenue Victor Hugo, 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS.
Capital : 500 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL.
Président : Monsieur BENAZZA Yassin, demeurant 10 rue de Mauritanie , 77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE.
Directeur général : Monsieur GARBAA Yasmine, demeurant 536 rue de la Saussaie, 77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY.
Admission aux assemblées et droits de votes : 1 action = 1 voix.
Clause d'agrément : majorité des voix.

Suivant acte SSP en date du 01 septembre 2019, constitution de la SAS :

GB PLOMBERIE

Capital : 2 000 Euros
Siège social : 5 Avenue d'Attilly 94440 VILLECRESNES
Objet : Tous travaux de plomberie, chauffage, petite maçonnerie, carrelage.
Président : M. Vitalie BORS, 5 Avenue d'Attilly 94440 VILLECRESNES
Clauses d'agrément : l'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL

Divers société

Suivant acte SSP en date du 26 juin 2019, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de CRETEIL, le 10 Juillet 2019, dossier 2019 00022299, référence 9404P61 2019 A 06384, la société

L'ESCALE DU PALAIS

SARL au capital de 2.000 Euros, siège social 33 Allée Parmentier 94000 CRETEIL, immatriculée au RCS de CRETEIL sous le n 753 319 094, a cédé à la société,

JOE PIZZ

SARL au capital de 1.000 Euros, siège social 33 Allée Parmentier 94000 CRETEIL, immatriculée au RCS de CRETEIL sous le n 851 731 075
Son fonds commerce de «Restauration rapide.» sis et exploité 33 Allée Parmentier 94000 CRETEIL, pour lequel elle est immatriculée au RCS de Créteil sous le n 753 319 094. La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix de 70.000 Euros. L'entrée en jouissance a été fixée au 26 juin 2019
Les oppositions, s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours en date de la dernière des publications légales pour la validité et la correspondance au Cabinet de Maître Bahija EL YAAGOUBI, Avocat au Barreau du Val de Marne, 54 rue du Commandant Jean Duhaill 94120 FONTENAY SOUS BOIS

Vous êtes acheteurs publics

Publiez votre annonce légale dans **Le Parisien** du lundi au samedi

THIBA FINANCE ET CONSEIL

SAS au capital de 2.500 euros
Siège social
63 Quater, Rue de Rigny
94360 BRY-SUR-MARNE
814 927 133 RCS CRETEIL

Le 25 septembre 2019, l'AGE a décidé de nommer en qualité de Président M. Hicham TALEB, 63 Quater, Rue de Rigny 94360 BRY-SUR-MARNE, en remplacement de Mme Rajea TALEB née AIT OUHMAD, démissionnaire.

Mention faite au RCS de CRETEIL

La location-gérance consentie par la SARL

VT4

23-25 quai de Bonneuil 94100 SAINT MAUR, à,

M. AIT ALI MOHAMED

Exerçant la profession de chauffeur de Taxi Parisien, demeurant 10, impasse Maxime Lisonne 91000 EVRY suivant acte SSP signé le 01 aout 2018 à Saint Maur, enregistré au SDE de Créteil, le 2 aout 2018, dossier 2018 19764 référence 2018 A 07377
Du fonds de commerce de Taxi Parisien, située 23-25 quai de Bonneuil 94100 SAINT MAUR, connu sous l'autorisation de stationnement n7911 délivrée par le préfet de Police le 21 novembre 2002, attachée au véhicule équipé Taxi immatriculé DZ-488-EC.
A pris fin le 30 septembre 2018 par résiliation à l'initiative du locataire-gérant en date du 17 juin 2019.
Pour unique avis signé Mr AIT ALI Mohamed, le locataire-gérant.



Le Parisien

Collectivités territoriales, optimisez votre communication

Publiez vos annonces de délégation de service public dans Le Parisien

Le seul quotidien habilité sur tous les départements d'Ile de France et Oise

01 87 39 84 00
legales@leparisien.fr

TEAM
MED/A



Le Parisien

Pour acheter votre annonce en ligne sur le Parisien

Rendez-vous sur www.annoncesleparisien.fr

Un parcours simple, pratique et rapide de la rédaction de votre annonce au justificatif de parution

Plus de renseignement : 01 87 39 84 00

TEAM
MED/A